



**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 DECEMBRE 2020**

Envoyé en préfecture le 11/12/2020
 Reçu en préfecture le 11/12/2020
 Affiché le 11/12/2020
 ID : 038-213803992-20201203-2020_73-DE

L'an deux mille vingt, le 3

Municipal de la Commune de ST JEAN DE BOURNAY, s'est réuni en session ordinaire à titre dérogatoire à la salle Claire Delage de Saint Jean de Bournay, sous la présidence de M. le Maire de St Jean de Bournay.

La séance est ouverte en présence de :

21 conseillers présents : M. Franck POURRAT - M. Michel REVELIN - M. Yves ROUVIERE - Mme Christine MATRAT - Mme Claire NEURY - Madame Magali DELMONT - Madame Annie FRIZON - Madame Brigitte PERRIER - Monsieur Camille MONTAGNAT - Monsieur Philippe PIERRE - Madame Marie José RUBIRA - Madame Isabelle DELAGE - Madame Laurence LUINO - Monsieur Damien GINESTE - Mme Josiane GERIN - M. Daniel CHEMINEL - Mme Nathalie PELLER - Mme Régine BROIZAT - M. Marc BENATRU - M. Stéphane CAPOURET - Mme Jacqueline GERBOULLET

5 conseillers excusés : M. François DOUHERET - Mme Emilie LEVIEUX - Monsieur Fabrice VIDAL - Monsieur Olivier ZANCA - Madame Béatrice DUREPAIRE

1 conseiller absent : Monsieur Bernard VERNAY

Secrétaire de séance : Monsieur Camille MONTAGNAT

2020/73 – FINANCES LOCALES – Tarifs de location de salles 2021

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- Maintenir les tarifs de location de salles 2021 identiques à 2020, tels que présentés ci-dessous
- Autoriser M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet

EQUIPEMENTS CONCERNES	TARFIS 2021
MAISON DES ASSOCIATIONS SALLES N° 1, 3 et ANNEXE CLAIRE DELAGE	
* 1/2 journée	70.00 €
* journée	140.00 €
* 2 jours	210.00 €
* caution	350.00 €
MAISON DES ASSOCIATIONS SALLES N° 12 – 13 – 14 et 15	
* 1/2 journée	40.00 €
* journée	70.00 €
SALLE DES IFS	
* 1/2 journée	110.00 €
* journée	220.00 €
* 2 jours	350.00 €
* caution	350.00 €
SALLE CLAIRE DELAGE	
* journée	470.00 €
* 2 jours	700.00 €
* partie bar	150.00 €
* caution	350.00 €
BATIMENT ASSOCIATIF ET SPORTIF	
* 1/2 journée	200.00 €
* journée	350.00 €
* 2 jours	550.00 €
* caution	350.00 €
ESPACE JEAN DREVON	
* mise à disposition	Sur demande à titre exceptionnel
* caution	250.00€
CINEMA LE ST JEAN	
* par demi-journée ou soirée	250.00€
* caution	350.00€
PRÊT DE MATERIEL (Réservé aux associations)	
* caution	250.00 €

Envoyé en préfecture le 11/12/2020

Reçu en préfecture le 11/12/2020

Affiché le 11/12/2020

SLOW

ID : 038-213803992-20201203-2020_73-DE

VOTE

Pour : unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Maintient les tarifs de location de salles 2021 identiques à 2020, tels que présentés ci-dessus
- Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet

Acte rendu exécutoire par :

. dépôt en Sous-Préfecture le 11/12/20

. affichage le 11/12/20

Conformément aux dispositions du Code des Tribunaux et des Cours Administratives d'Appel, le Tribunal Administratif de Grenoble peut être saisi, par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des deux dates suivantes :

. date de sa réception en Sous-Préfecture de l'arrondissement de Vienne (Isère)

. date de sa publication et/ou notification

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de l'une ou l'autre des échéances suivantes :

. date de notification de la réponse de l'autorité territoriale

. deux mois après l'introduction du recours gracieux, en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Pour extrait certifié conforme

St-Jean-de-Bourнай, le 11.12.20

Le Maire,

